



CTPD du 24/06/2011

DECLARATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Madame la Présidente,

Nous devons malheureusement nous insurger une fois de plus contre votre façon de conduire le dialogue social dans notre DDFiP depuis sa mise en place le 1^{er} novembre 2010.

Pour mémoire, nous rappelons que le transfert de la mission « impôt » de la Trésorerie de BELLEU vers le SIP de SOISSONS le 01 janvier 2011 s'est fait sans CTPD digne de ce nom et sans CAP locales de mutations pour les agents de la filière « Gestion Publique » concernés. Ces agents ont été déplacés d'office, ce qui est totalement inadmissible !

En ce qui concerne le transfert de la mission « SPL » qui conduira à la fermeture définitive du poste de BELLEU au 1^{er} septembre 2011, nous avons exigé à plusieurs reprises que les instances compétentes (CHS, CTPD et CAPL) soient convoquées, puisque la décision était prise de longue date.

Rappelons que le CTPD conjoint du 21 octobre 2010, qui s'est déroulé hors de la présence des représentants du personnel de la Filière Fiscale, n'a fait qu'acter les dates de transfert et rien de plus, ce qui est notoirement insuffisant. Notoirement insuffisants également, les « documents préparatoires » alors communiqués aux Organisations Syndicales sur le sujet : même pas une page et demi !

Ce n'est que lors du CTPD du 6 mai 2011 que vous nous avez enfin donné l'assurance de la tenue de ces instances. Dans les faits, l'Inspecteur Hygiène et Sécurité n'a été saisi du sujet que fin mai 2011 et le CHS ne s'est tenu que le 8 juin 2011 sans avoir connaissance du rapport définitif de l'IHS.

En ce qui concerne les agents de BELLEU, aucune CAPL de mutation n'est prévue avant leur transfert à SOISSONS qui doit intervenir le 1^{er} juillet 2011. Selon les renseignements communiqués par vos services, leur situation serait « régularisée » lors de la CAPL de mutations qui doit se tenir le 6 juillet 2011 pour les agents arrivant le 1^{er} septembre 2011. Vous envisagez donc à nouveau de déplacer les agents d'office, ce qui est totalement inadmissible ! Les agents ont des droits et vous devez les respecter.

Quant au CTPD, nous constatons que cette restructuration n'est toujours pas à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Pire, vous nous communiquez les plans de la Trésorerie de

SOISSONS réorganisée « *pour information* » ... C'est un déni absolu du rôle des instances paritaires, des représentants du personnel et donc des droits et garanties des agents.

Nous sommes donc conduits à boycotter la séance d'aujourd'hui et à réclamer à nouveau un CTPD et des documents préparatoires suffisamment fournis pour nous permettre de remplir pleinement notre rôle de représentants du personnel et incluant notamment :

- ✓ liste des agents concernés et situation au regard de la prime de restructuration ;
- ✓ liste et description intégrale des missions transférées ;
- ✓ état complet des charges de travail transférées en équivalent agents / année et comparaison des charges du poste de Soissons avant/après ;
- ✓ détail des effectifs du poste de Soissons et comparaison avant/après ;
- ✓ flux de réception physique et téléphonique du public (collectivités et particuliers) ;
- ✓ modifications informatiques et téléphoniques éventuelles ;
- ✓ besoins en formation professionnelle des agents ;
- ✓ modifications actées ou à venir du rattachement des communes ;
- ✓ organisation fonctionnelle du service après restructuration, notamment au regard du calibrage des équipes par rapport aux différentes missions ;
- ✓ organisation immobilière du service après restructuration, notamment au regard de la documentation et des archives (titres, mandats et comptes de gestion) ;
- ✓ détail et calendrier des travaux immobiliers ;
- ✓ organisation et calendrier du déménagement ;
- ✓ dispositifs mis en œuvre pour informer et consulter les agents des postes de Belleu et de Soissons ;
- ✓ actions de communication menées envers les usagers du poste de Belleu (collectivités et particuliers)

Le document complémentaire transmis à la hâte le 21 juin 2011 après-midi (soit 2 jours ½ avant la réunion) ne saurait nous satisfaire. Son contenu n'est à peu de chose prêt qu'un copier-coller des bien trop maigres informations communiquées précédemment.

Bien entendu, nous exigeons également que les CAP locales de mutations pour les agents qui doivent quitter BELLEU se réunissent avant la fermeture du poste et leurs transferts effectifs.

Ces étapes du dialogue social sont une obligation dont vous ne pouvez vous affranchir.

Si ce n'est par respect des représentants du personnel, que ce soit au moins par respect des droits et garanties des agents !

A supposer que vous ne soyez pas en mesure de le faire dans les délais, nous exigerions le report de l'opération.

LAON, le 24 juin 2011.

COPIE : Madame Denise BONEL, Déléguée du Directeur Général pour l'interrégion Nord (avec copie du document transmis le 21/06/2011).